

- ✓ Les conditions générales de vente de matériels ou de prestations de service applicables au contrat faisant l’objet de la présente facture ont été acceptées par le client dans le bon de commande ou le contrat initiant la présente facture.
- ✓ A défaut de bon de commande préalable signé par le client, les conditions générales applicables sont les suivantes :

I. Dispositions générales

Toutes les ventes ou souscriptions de services auprès de RESOTIC sont soumises aux présentes conditions à défaut de stipulations particulières. Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus ou autres documents techniques ou publicitaires ont seulement une valeur indicative. Le simple fait de passer commande à RESOTIC implique pour le client l’adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui annulent toutes clauses ou stipulations différentes, pouvant figurer dans la correspondance ou autres documents du client. Le fait d’accepter certaines conditions particulières n’a qu’un caractère exceptionnel et ne concerne qu’une seule commande.

II. Offres

Sauf stipulations contraires, les offres établies par RESOTIC, sont valables au maximum, pendant 30 jours suivant leur rédaction.

III. Commandes

Toute commande doit être accompagnée d’un acompte représentant 30% du montant total T.T.C. pour être acceptée.

IV. Prix

Les prix sont exprimés en euros ; ils s’entendent hors taxes, départ de nos locaux.

V. Modalités de paiement

Les factures sont payables comptant.

Néanmoins, si des échéances ont été fixées lors de la prise de commande, le respect de ces échéances est obligatoire. Conformément à l’article L.441-6 du Code de Commerce et du décret n°2012-1115 du 2 Octobre 2012, tout retard dans les paiements entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l’application de pénalités de retard à un taux égal à trois fois le taux de l’intérêt légal en vigueur à la date d’échéance et l’exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client à RESOTIC, ainsi qu’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. En outre, RESOTIC se réserve la faculté de suspendre ou d’annuler les autres ordres en cours sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les acomptes déjà versés à RESOTIC resteront acquis, même en cas de reprise du matériel, ce à titre de dommages et intérêts, dans la limite de 30% de la valeur hors taxes dudit matériel. Tous les frais supportés par RESOTIC pour recouvrer sa créance seront à la charge du client.

VI. Livraisons

RESOTIC fera toute diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes qu’elle aura acceptées. Toute date de livraison ou d’expédition figurant sur un bon de commande ou sur tout autre document n’aura cependant qu’une valeur indicative. RESOTIC ne sera en aucun cas responsable envers le client d’un retard de livraison quelle qu’en soit la cause ; les retards ne donnent pas à l’acheteur le droit d’annuler la vente ou refuser la marchandise ou le service. Sauf accord contraire, RESOTIC, pourra faire des livraisons partielles des commandes du client, lesquelles seront facturées séparément au client et payées à leur échéance par celui-ci, sans prise en considération des livraisons ultérieures. Le retard dans l’exécution de toute livraison partielle ne déchargera pas le client de son obligation d’accepter les livraisons restant à effectuer.

VII. Réserve de propriété – Revente des produits

RESOTIC reste propriétaire de l’ensemble des produits livrés ou services jusqu’au paiement intégral de toutes les sommes dues par le client, en dépit du transfert des risques intervenu lors de la livraison. Le client s’engage en conséquence à assurer les marchandises contre les risques de perte, de vol, de détérioration ou de destruction au profit de RESOTIC. Tout éventuel règlement d’indemnité sera effectué directement à RESOTIC par subrogation expresse. La revente des marchandises est interdite tant que le paiement intégral des biens n’a pas été effectué par le client. La revente et la propriété des progiciels sont subordonnées aux conditions figurant dans leur convention de mise à disposition ou leur licence.

VIII. Connaissance du produit

Le client est réputé connaître les possibilités d’emploi du produit vendu par RESOTIC. En aucun cas, le client ne pourra résilier la vente, ni invoquer la responsabilité de RESOTIC dans le cas de non ou mauvais fonctionnement dans un environnement particulier.

IX. Propriété industrielle, littéraire et artistique

Les droits afférents aux marques, aux circuits électriques, aux modèles, aux documentations, aux matériels fournis au client sont propriété exclusive de RESOTIC et de ses fournisseurs (constructeurs, concepteurs, auteurs, ...). Toute modification, reproduction ou divulgation est interdite sans accord écrit de RESOTIC.

Le client s’engage à ne pas favoriser ou rendre possible la diffusion non contractuelle du produit ou service, à l’origine de la présente facture.

X. Résiliation

Chacune des parties dispose de la faculté de résilier son contrat, sans motif, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois avant le terme de la dernière période facturée. A défaut du respect de cette échéance, le paiement du contrat est dû pour l’année entière.

XI. Droit applicable – Attribution de juridiction indépendante des dispositions

- Les présentes conditions générales, toutes les offres effectuées et contrats de ventes conclus par RESOTIC sont soumis à la loi française et tous les différends pouvant en résulter relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CLERMONT FD (63).
- Dans les cas où l’une quelconque des dispositions des présentes conditions générales serait réputée ou déclarée, par décision de justice, illégale ou non écrite, les autres dispositions des présentes conditions générales resteront intégralement en vigueur.
- La renonciation par RESOTIC à se prévaloir d’un manquement aux présentes conditions générales ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de tout manquement ultérieur identique ou différent.

XII. Informatique et liberté

Conformément à la loi n°78-17 portant sur la déclaration des fichiers informatiques contenant des informations sur des personnes physiques ou morales, l’utilisateur est tenu de déclarer auprès de la Commission Nationale. Par ailleurs, le client dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition et de suppression des données le concernant ; pour l’exercer, il convient de l’adresser à RESOTIC – 4 Rue Claude Danziger – CS 30012 – 63018 CLERMONT FD CEDEX 2.

